

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2018

Présents : Claude CHOVIN, Philippe HOURDOU, Alain BONNARDEL, Hugues MOTTET, Danielle GOUDARD, Isabelle ROUX, Françoise SANTUCCI, Zoulikha ZARROUG.

Excusés Régis PRADON (pouvoir à Isabelle ROUX), Cécile MALLET, Véronique SAUZET, Daniel CHOVIN (pouvoir à Danielle GOUDARD), Gaël GRANDOUILLER (Pouvoir à Philippe HOURDOU), Antoine DEMEUSY, Laurence LINQUETTE-SCHOEPFER.

Secrétaire de Séance : Zoulikha ZARROUG

2018-07-01 : Cession des parcelles ZI 298, 301 et 306 à la commune à titre gratuit par Mrs IQBAL Zafar et HOURDOU Philippe

M. le maire précise qu'à l'occasion de la vente du bien immobilier de M. IQBAL, le notaire a constaté que les parcelles ZI 298, 301 et 306 constituant les voies d'accès aux habitations de Mrs HOURDOU et IQBAL sont la propriété indivise de ces deux personnes. Elles permettent par ailleurs l'accès à la parcelle ZI 319. Un candélabre d'éclairage public et un puits d'infiltration des eaux pluviales sont présents sur ces parcelles. Les copropriétaires indivis proposent de rétrocéder ces parcelles à titre gratuit à la commune de Marches.

Le conseil municipal, après délibération accepte à l'unanimité la rétrocession de ces parcelles à titre gratuit à la commune, autorise le maire à signer l'acte de rétrocession.

2018-07-02 : Adhésion au service de remplacement du CDG 26.

M. le maire indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme propose, dans la mesure du personnel disponible, la mise à disposition d'une secrétaire. Cette prestation est facturée au coût de revient horaire majoré des frais de gestion de 10 % de la rémunération globale recouvrée ainsi que, le cas échéant, des frais de déplacement. Compte tenu de la mutation de Mme Elisabeth VIAL au 1^{er} juillet 2018 et de l'arrivée de sa remplaçante le 5 septembre 2018, il est proposé de faire appel ponctuellement à ce service afin de traiter les dossiers prioritaires (paies, mandats, titres ...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adhésion au service de remplacement du CDG 26, autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel selon les besoins du service.

2018-07-03 : Adhésion au service Paie à façon du CDG 26.

M. le maire informe les membres du conseil municipal que le CDG 26 propose une prestation Paies externalisées. L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies par la mise en commun de moyens techniques. Cette mission présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations annuelles, simulations, éditions diverses.

Les tarifs, toutes prestations confondues s'établissent à :

- 15 € à la création du dossier (contrat supérieur à 30 jours).
- 10 € par bulletin de salaire.

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions relatives aux rémunérations et tenant compte de la mise en place prochaine du prélèvement à la source, il est proposé au conseil municipal de solliciter le CDG 26 pour cette prestation et d'autoriser le maire à conventionner en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adhésion au service de Paie à façon externalisée.

2018-07-04 : Création d'un poste contractuel d'ATSEM

2018-07-05 : Proposition de non renouvellement du CDD de Mme Cyndie SACLIER.

Il est proposé de ne pas renouveler le contrat à durée déterminée de Mme Cyndie SACLIER. Le conseil municipal par 10 voix pour et une abstention décide de ne pas renouveler le CDD de Mme Cyndie SACLIER.

2018-07-06 : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe échelon n°3.

Suite à la mutation de Mme Elisabeth VIAL en date du 1^{er} juillet 2018 et à la suppression de son poste, il convient de créer un poste d'adjoint administratif en vue de la remplacer dans ses fonctions. La candidature de Mme Céline Teston actuellement en poste à la mairie de St Donat sur l'Herbasse a été retenue. Il convient de procéder à sa mutation de la mairie de St Donat vers celle de Marches.

En conséquence il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe échelon n°3, correspondant au classement de l'agent recruté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe échelon n°3.

Questions diverses

- Le service Patrimoine de l'Agglo Valence-Romans organise une visite d'églises du XIX^{ème} siècle dont celle de Marches, dimanche 19 août après-midi. Il convient d'organiser l'ouverture de l'église en lien avec les responsables de la paroisse.
- M. le maire rappelle aux membres de la commission d'appels d'offres qu'ils ont convoqués jeudi 26 juillet pour l'ouverture des plis de la consultation pour l'extension et l'aménagement de l'école.

Séance levée à 20h30

La Secrétaire de séance :

Zoulikha ZARROUG

Le Maire :

Claude CHOVIN